

LOUVIGNE

Le Clos du Prieuré
Rue Le Petit Ormeau



Lotissement "Le Saint Aubin"

**PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE
MODIFICATIF N°2**

Dossier n° 120516

Echelle : 1/500

Indice	Date	Objet
A	27/11/20	Plan VI
B	01/12/20	Plan VPAM
C	15/02/21	Plan VPAM suite incomplet
D	29/11/21	Plan modificatif n°1
E	28/04/23	Plan modificatif n°2
F	24/05/23	Plan modificatif n°2-1

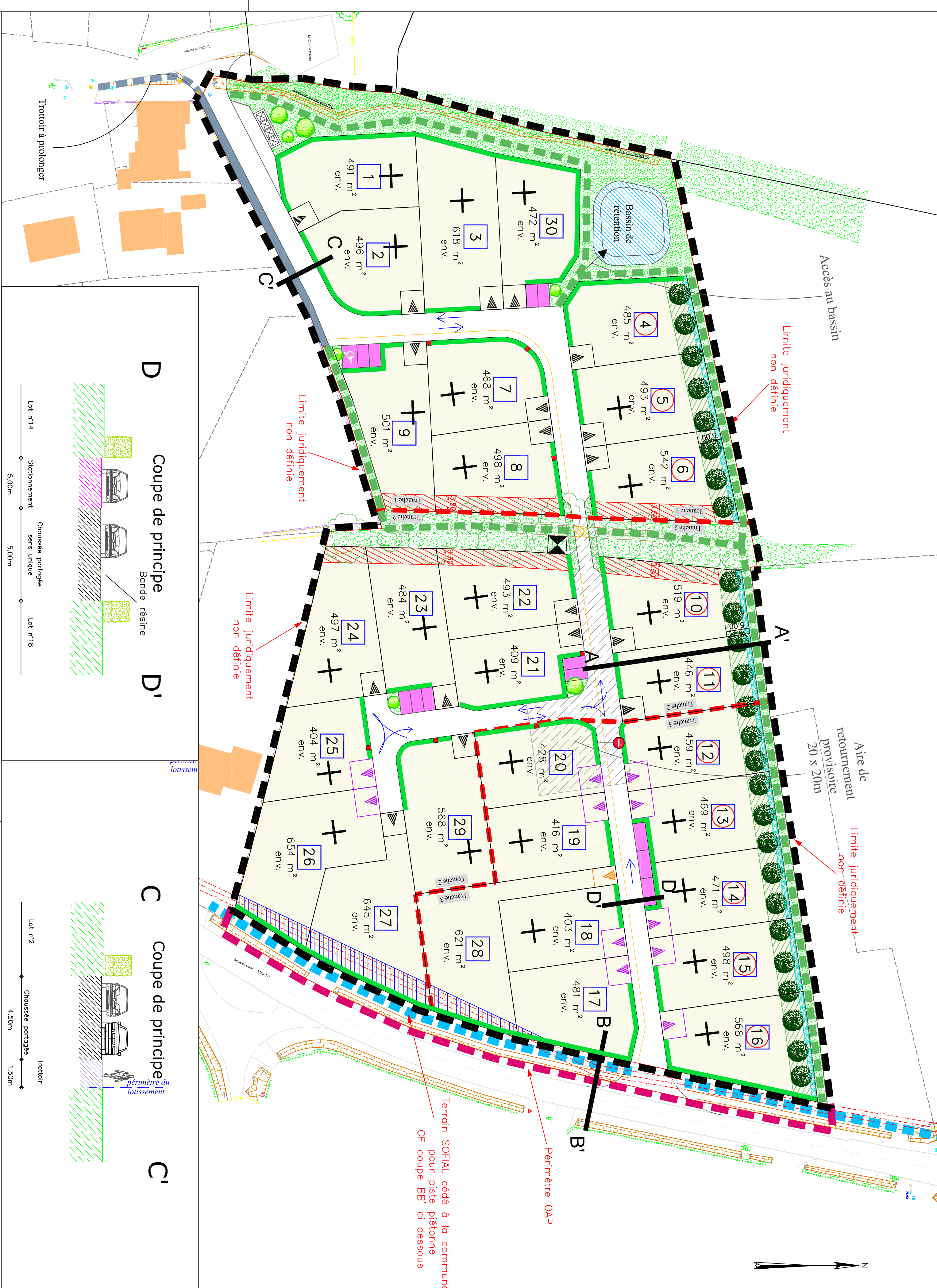
Dessiné par :

kaligeo
Géomètres-Experts Fonciers
Maître d'Œuvre en Urbanisme et VRD
Parc Cécile - Bâtiment - 21 Rue Ferdinand Buisson 53810 CHANGÉ
BP 91809 - 53016 Laval Cedex
Tel: 0243536721 Fax: 0243536446
Email: info@kaligeo.fr

Mellier
ARCHITECTURE

LEGENDE :

- Périmètre du lotissement (19 635 m environ, superficie pour un seul logement à la suite du bornage commandé par le maître de l'ouvrage)
- Limites de parcelles de travaux
- Surface cadastrale (1 4087 m² environ, les surfaces cadastrales peuvent être l'objet d'un ajustement lors du bornage définitif des lots créés)
- Chaussée
- Places de stationnement dans les espaces communs
- Places de stationnement dans les espaces communs
- Espaces pour indiquer les conditions (plans pour les espaces communs - plans travaux)
- Espaces verts
- Sentiers entrecroisés
- Emplacement réservé pour création par la commune d'une future piste cyclable le long de la RD 131
- Sens de circulation des véhicules
- Aire de stationnement non classée sur une impasse en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile au lot. Dimensions à respecter : largeur de 5,00m minimum 0,50m maximum x 2,00m de profondeur minimum du lot. Dimensions à respecter : largeur de 6,00m x 5,00m de profondeur minimum
- Accès automobile au lot (largeur 4,00m)
- Un accès automobile de part et d'autre des constructions peuvent être considérés pour un recensement générale aux réseaux d'eau (en référence au plan projet PA3a)
- Références des eaux pluviales de 2012 référencées imposées sur chaque lot à la charge des acquéreurs
- Sens de drainage imposé du volume principal de la construction principale (2 possibilités sont indiquées sur chaque lot pour les lots 20 à 29)
- Aires protégées (location et nombre données à titre indicatif)
- Aires extérieures (location, emprise et nombre données à titre indicatif)
- Frange préservée destinée à créer en domaine privé par les acquéreurs sur 2,00m de largeur
- Zone non affectant les travaux de culture (voir coupe AA')
- Zone non affectant les travaux de culture
- Surplomb de la ligne électrique (Zone non affectant de la construction principale)
- Haies existantes à préserver par les acquéreurs (largeur 1,00m)
- Haies existantes à préserver par les acquéreurs (largeur 1,00m)
- Emplacement projeté pour la transmission électrique HT/BT (à confirmer par ENERIS)



Coupe de principe

Coupe de principe

Coupe de principe

A

A'

B

B'

